



13^{ème} législature

Question N° : 66256	de M. Giraud Joël (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Hautes-Alpes)	Question écrite
--------------------------------------	---	----------------------------

Ministère interrogé > Alimentation, agriculture et pêche	Ministère attributaire > Alimentation, agriculture et pêche
---	--

Rubrique > agriculture	Tête d'analyse > prime herbagère agroenvironnementale	Analyse > maintien
-------------------------------	--	---------------------------

Question publiée au JO le : **15/12/2009** page : **11858**
 Réponse publiée au JO le : **09/02/2010** page : **1345**

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes que suscite, auprès des éleveurs du sud-est, la perspective d'une remise en cause de la prime herbagère agro-environnementale dans le projet de loi de finances pour 2010. Or le maintien d'une PHAE permettant le renouvellement et la signature de nouveaux contrats est essentiel dans le rééquilibrage des revenus pour lequel, lors du bilan de santé PAC, les pouvoirs publics s'étaient alors engagés. Au moment où de nouvelles perspectives sont offertes aux éleveurs ovins, il serait dangereux d'engager la suppression d'une mesure qui, désormais cofinancée à 75 % par le budget communautaire, reste essentielle notamment dans les systèmes extensifs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le maintien des systèmes d'exploitation fondés sur la mise en valeur des surfaces en herbe constitue un enjeu majeur pour les territoires français. En effet, l'entretien et le maintien des prairies, des estives et des landes favorisent la biodiversité et préservent la qualité de l'eau, d'autant plus que ces systèmes d'exploitation sont particulièrement extensifs dans leur conduite. Ils sont par ailleurs nettement plus autonomes en matière d'alimentation du cheptel. Enfin, les surfaces utilisées mobilisent moins d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, énergie). Le Gouvernement reste donc attentif à l'accompagnement des élevages fondés sur la valorisation de surfaces en herbe. Aussi, les décisions prises dans le cadre du « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC) renforcent le soutien économique des élevages par la mise en place d'une dotation spécifique à l'herbe de 707 millions d'euros par an dès 2010. Le Gouvernement comprend parfaitement les inquiétudes sur le renouvellement de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Il souhaite pouvoir répondre aux inquiétudes des éleveurs concernés. Une consultation auprès de la Commission européenne a été lancée afin d'obtenir la mise en place d'une formule qui permettrait un prolongement puis un basculement des bénéficiaires actuels de la PHAE dans le dispositif qui lui succédera dans le cadre de la PAC post-2013. Le financement des renouvellements n'a pas pu être prévu lors du dépôt du projet de loi de finances car ceux-ci dépendent du schéma juridique qui sera arrêté. En effet, selon le dispositif retenu, le taux de cofinancement communautaire n'est pas le même. Le Gouvernement poursuit ses travaux afin de pouvoir apporter une réponse qui permette aux éleveurs, dans le cadre de l'actuelle programmation budgétaire européenne 2007-2013, de conserver le bénéfice de ce soutien.